



Paris, vendredi 22 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01974**Modifiant l'avis n° FR/2024/01973**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Code des transports

Autres événements (Annonce obligatoire VHF)**Seine dans Paris - Pont de Sully****S'annoncer par VHF (Seine dans Paris - bras de la Cité et bras Marie) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 22/03/2024 à 20:00 - avec pour périodicité : Permanent**o **Seine dans Paris**

entre les pk 169,400 (bras Marie - pont Louis Philippe) et pk 170,000 (bras principal (bras de la Cité) - pont au Change) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de l'obligation de s'annoncer à la VHF canal 10 :

- pour les bateaux montants par le bras principal (bras de la Cité) au niveau du pont au Change

- pour les bateaux avalants par le bras Marie au niveau du pont Louis-Philippe

afin de signaler leur présence aux autres bateaux engagés dans le chenal.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Directeur Adjoint

Signé

Guillaume RIBEIN